ADERLY
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE LA REGION LYONNAISE
Association Loi 1901

20 rue de la Bourse
69002 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

ADERLY
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION LYONNAISSE
Association Loi 1901

20 Rue de la Bourse
69002 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADERLY, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'existence d'un litige avec un prestataire de service exposé dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe ;

IV. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 31 mai 2022

Le commissaire aux comptes
implid Audit

Thibault CHALVIN
Associé

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 31/05/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	678 540	277 633	400 907	10,21	405 676	10,83
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	695 488	431 586	263 902	6,72	273 627	7,30
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	57 475	29 770	27 705	0,71	27 705	0,74
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	300		300	0,01	5 310	0,14
TOTAL (I)	***1 431 804***	***738 989***	***692 815***	17,65	***712 318***	19,01
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	365 802	36 052	329 750	8,40	158 616	4,23
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	377		377	0,01	2 079	0,06
. Personnel	1 150		1 150	0,03	1 500	0,04
. Organismes sociaux	4 355		4 355	0,11	3 243	0,09
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 537		3 537	0,09		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 720		7 720	0,20	4 413	0,12
. Autres	6 970		6 970	0,18	4 315	0,12
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 749 942		2 749 942	70,05	2 756 900	73,59
Charges constatées d'avance	128 863		128 863	3,28	103 129	2,75
TOTAL (II)	***3 268 717***	***36 052***	***3 232 665***	82,35	***3 034 194***	80,99
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***4 700 520***	***775 041***	***3 925 480***	100,00	***3 746 512***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — Présenté en Euros — Edité le 31/05/2022

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	305 704	7,79	305 704	8,16
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	306 000	7,80		
Report à nouveau	1 864 353	47,49	1 496 000	39,93
Résultat de l'exercice	***-310 842***	-7,91	***674 353***	18,00
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***2 165 214***	55,16	***2 476 057***	66,09
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	5 000	0,13	5 000	0,13
Provisions pour charges	571 731	14,56	223 606	5,97
TOTAL (III)	***576 731***	14,69	***228 606***	6,10
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	9 619	0,25	4 660	0,12
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	507 711	12,93	329 514	8,80
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	119 343	3,04	166 231	4,44
. Organismes sociaux	213 111	5,43	240 043	6,41
. Etat, impôts sur les bénéfices			4 022	0,11
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 131	0,46	23 118	0,62
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	21 330	0,54	39 344	1,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	97 000	2,47		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	197 288	5,03	234 916	6,27
TOTAL(IV)	***1 183 534***	30,15	***1 041 848***	27,81
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***3 925 480***	100,00	***3 746 512***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — Présenté en Euros — Edité le 31/05/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	266 961		266 961	100,00	328 542	100,00	-61 581	-18,73
Chiffres d'Affaires Nets	**266 961**		**266 961**	100,00	**328 542**	100,00	**-61 581**	-18,73
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			5 318 945	N/S	5 882 951	N/S	-564 006	-9,58
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			31 875	11,94	6 526	1,99	25 349	388,43
Autres produits			8 046	3,01	8 012	2,44	34	0,42
Total des produits d'exploitation (I)			***5 625 828***	N/S	***6 226 031***	N/S	***-600 203***	-9,63
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 747 484	654,58	1 255 805	382,24	491 679	39,15
Impôts, taxes et versements assimilés			150 827	56,50	176 505	53,72	-25 678	-14,54
Salaires et traitements			1 328 304	497,56	1 396 921	425,19	-68 617	-4,90
Charges sociales			540 381	202,42	575 049	175,03	-34 668	-6,02
Dotations aux amortissements sur immobilisations			97 775	36,63	84 176	25,62	13 599	16,16
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges			380 000	142,34	160 978	49,00	219 022	136,06
Autres charges			1 694 610	634,78	1 867 422	568,40	-172 812	-9,24
Total des charges d'exploitation (II)			***5 939 381***	N/S	***5 516 857***	N/S	***422 524***	7,66
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-313 552**	-117,44	**709 174**	215,85	**-1 022 726**	-144,20
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			2 116	0,79	3 367	1,02	-1 251	-37,14
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change					12	0,00	-12	-100,00
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***2 116***	0,79	***3 379***	1,03	***-1 263***	-37,37
Dotations financières aux amortissements et provisions					29 770	9,06	-29 770	-100,00
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change					37	0,01	-37	-100,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements								
Total des charges financières (VI)					***29 807***	9,07	***-29 807***	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**2 116**	0,79	**-26 428**	-8,03	**28 544**	108,01
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**-311 437**	-116,65	**682 746**	207,81	**-994 183**	-145,61

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 | Présenté en Euros | Edité le 31/05/2022

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			7 030	2,14	-7 030	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 548	0,95			2 548	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***2 548***	0,95	***7 030***	2,14	***-4 482***	-63,75
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 277	0,85	11 400	3,47	-9 123	-80,02
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***2 277***	0,85	***11 400***	3,47	***-9 123***	-80,02
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**271**	0,10	**-4 371**	-1,32	**4 642**	106,20
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-323	-0,11	4 022	1,22	-4 345	-108,02
Total des Produits (I+III+V+VII)	***5 630 492***	N/S	***6 236 440***	N/S	***-605 948***	-9,71
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***5 941 334***	N/S	***5 562 086***	N/S	***379 248***	6,82
RÉSULTAT NET	**-310 842** *Perte*	-116,43	**674 353** *Bénéfice*	205,26	**-985 195**	-146,08
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes Associations 2022

PREAMBULE

L'Aderly est l'Agence pour le Développement Économique de la Région Lyonnaise. Association loi 1901 à but non lucratif, fondée en 1974 conjointement par la Métropole de Lyon, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, le Conseil Général du Rhône et le MEDEF Lyon-Rhône, l'Aderly couvre toutes les étapes d'un projet de développement ou d'implantation d'entreprise en région lyonnaise. Elle détecte de nouveaux projets d'investissement, les propose aux territoires avec lesquels elle collabore et accompagne tous types d'entreprises, des PME aux grands groupes, dans les secteurs d'activité qui font le paysage économique de la région lyonnaise.

L'Agence propose une offre de services gratuits et adaptés pour assurer les meilleures conditions d'implantation de ces entreprises en région lyonnaise et leur ancrage territorial.

Depuis 2008, l'Aderly assure aussi le portage d'ONLYLYON, la marque officielle et le programme innovant de marketing territorial de la Métropole de Lyon avec de nombreuses actions coordonnées à Lyon et dans le monde afin de renforcer la notoriété du territoire.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 925 479,61 E.

Le résultat net comptable est une perte de 310 842.46 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/05/2021 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. Fonds de réserve dédiée 2020

Un fonds de réserve sur le résultat bénéficiaire de l'exercice 2020 a bien été utilisé en 2021 pour la relance tourisme à hauteur de 306k€.

2. Fonds dédiés 2020 et 2021

En raison de la pandémie covid-19, l'édition 2020 du Salon Pollutec a été reportée du 12 au 15 octobre 2021. 10k€ prévus au budget 2020 ont été réservés et réalisés au budget 2021 pour des actions d'accueil de prospect, de campagne sur les réseaux sociaux et outils de communication.

Les mandants de l'Aderly ont différé la mise en ligne du portail web ONLYLYON BUSINESS à 2021. Les 60k€ inscrits au budget 2020 ont été réservés en fonds dédiés au budget 2021 voire 2022 pour réaliser les campagnes de référencement pour promouvoir l'outil web du territoire. Le portail ayant été lancé en novembre 2021, ces fonds sont reportés en 2022 avec 30k€ supplémentaires prévus au budget 2021.

Deux autres dépenses prévues au budget 2021 pour l'activité INVEST sont reportées au budget 2022 soit :

- 20k€ d'enquête effectif annuelle, véritable socle de la mesure de performance et de contribution de l'association au développement économique du territoire, 3ème année de collecte.
- 10k€ pour l'apprentissage de la détection et l'accompagnement de projets impactants pour le territoire

La stratégie de la démarche ONLYLYON n'étant pas encore validée en 2022, les brochures pour 15k€ et les outils digitaux ambassadeurs pour 65k€ reportés du budget 2020 au budget 2021 sont donc reportés au budget 2022. De même que l'étude d'impact et notoriété de la marque ONLYLYON (50k€) ainsi que la nouvelle campagne de communication (270k€) post covid-19 et sa diffusion prévue en 2021 sont reportées en 2022.

3. Reprise de subvention 2020 et 2021

L'association a reversé à la demande de la Métropole de Lyon la somme de 157,9k€ au titre de sa subvention 2020 quote-part non dépensée sur l'exercice 2020. Cette reprise a été constatée après la clôture des comptes 2020 sur l'exercice 2021. Concernant la subvention 2021 de la Métropole de Lyon à l'association, une provision de 97k€ a été enregistrée dans les comptes 2021 pour une éventuelle reprise de ladite subvention quote-part non dépensée sur l'exercice 2021.

4. Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Annulation d'actions, évènements, évolution

La crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021 n'a pas permis à l'Aderly d'organiser toutes ses missions de prospection à l'étranger. Des participations à des salons et conventions d'affaire à l'international ont été suivies en virtuel. Cela a réduit les frais de déplacement et de missions des conseils à l'étranger ainsi que les frais de visite de prospects et d'accueil de délégations sur le territoire.

Il est à noter la fermeture du bureau en Ile de France fin septembre et le décalage de la mise en ligne du portail web ONLYLYON BUSINESS en novembre 2021 impactant les dépenses 2021.

S'agissant du programme ONLYLYON, la pandémie covid-19 a également impacté l'accueil de journalistes et l'organisation d'évènements notamment avec la communauté d'ambassadeurs ONLYLYON. L'accueil au skyroom ONLYLYON à la tour Oxygène Lyon a repris pleinement qu'au dernier trimestre 2021, diminuant les frais liés à l'activité du lieu et les travaux de rénovation ont été décalés dans l'année 2021.

La refonte de la démarche de marketing territorial ayant débuté fin 2021, les travaux de réflexion qui seront validés en 2022 permettront de lancer en 2022 les actions prévues sur l'exercice 2021, notamment des outils digitaux, une nouvelle campagne de communication etc.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Litige avec un prestataire de services :

- l'association a été facturée début 2019 par un ancien prestataire de services ayant presté sur les exercices 2012 à 2015 dans le cadre d'un contrat d'apport de projets d'implantation d'entreprises rémunéré par un fixe annuel complété d'un variable lié au nombre d'emplois créés sur les années suivantes sur une période de 3 ans.

- La gouvernance de l'association considère cette facturation non fondée car conteste la réalité des prestations délivrées et conformément à sa décision prise lors de l'arrêté des comptes 2019, n'a pas comptabilisé dans ses comptes 2020, la facture reçue en 2019 d'un montant TTC de 256K€.
Ce litige est entre les mains d'un avocat dans le cadre d'une procédure en cours devant le tribunal judiciaire de Lyon, en défense. L'Aderly maintient que cette facture est non fondée.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2. Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	**Durée**
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

3. Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

4. Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

5. Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après :

1 . Hypothèses d'Evaluation

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont directement liées aux comportements sociaux et démographiques de la population étudiée. Elles traduisent les rapports économiques existant entre certains facteurs. Elles se décomposent principalement en variables économiques et en variables démographiques.

1.1. Variables Economiques

1.1.1. Taux d'actualisation

Il doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations corporate AA).
Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- ✓ Taux d'actualisation : 0,98 %

1.1.2. Revalorisation des salaires

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous la forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge.

Les tables retenues dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

- ✓ CADRE : Décroissance faible
- ✓ NC : Décroissance faible

1.1.3. Charges sociales patronales

Les indemnités de fin de carrières versées aux salariés dans le cadre d'un départ volontaire sont soumises aux charges sociales patronales. Les taux retenus pour cette évaluation sont les suivants :

- ✓ CADRE : 45%
- ✓ NC : 40%

1.1.4. Contribution employeur

Depuis le 1er janvier 2008, l'employeur est redevable d'une contribution sur les indemnités de mise à la retraite versées aux salariés à compter du 1er janvier 2009. Les taux de contribution pris en compte sont les suivants :

- ✓ CADRE : 50%
- ✓ NC : 50%

1.1.5. Les droits conventionnels

L'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective ou de l'accord collectif si ceux-ci sont plus favorables que les indemnités légales.

Les tables retenues par catégories sont les suivantes :

Départ volontaire :

- ✓ CADRE : Indemnités légales de Départ Volontaire (DV)
- ✓ NC : Indemnités légales de Départ Volontaire (DV)

Mise à la retraite :

- ✓ CADRE : Indemnités légales de licenciement (MR)
- ✓ NC : Indemnités légales de licenciement (MR)

1.2. Variables Démographiques

1.2.1. Mobilité des actifs: le turnover

Le taux de turnover ou taux de rotation du personnel représente le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- ✓ CADRE : Turn-over faible
- ✓ NC : Turn-over faible

1.2.2. La probabilité de survie : La table de mortalité

Cette probabilité est déterminée à partir de tables statistiques de mortalité de la population française. Par exemple, la table INSEE indique le nombre de survivants à chaque âge pour 100 000 individus à la naissance en faisant une distinction par sexe.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- ✓ CADRE : INSEE 2021
- ✓ NC : INSEE 2021

1.2.3. Ventilation des départs à la retraite

Les taux retenus sont les suivants :

- ✓ Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
- ✓ Mise à la retraite par l'employeur : 0 %

1.2.4. Âge de départ à la retraite

- ✓ CADRE : 60-62 ans (Age légal de départ)
- ✓ NC : 60-62 ans (Age légal de départ)

1.3. Statistiques par catégorie

Catégorie	Effectif	Age moyen	Ancienneté moyenne	Salaire moyen	Durée d'activité probable résiduelle
CADRE	25	42	10	2 536,56	15
NC	3	42	9	2 589,33	14
TOTAL	28				

2. Résultat de l'Evaluation

2.1. Engagement IFC

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de **0,98 %**, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au **31/12/2021** s'élève à **51 731,03** euros.

2.2. Ventilation de l'engagement par catégorie

Catégorie	Engagement (€)
CADRE	46 124,94
NC	5 606,09
TOTAL	**51 731,03**

6. Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois le poste 741100 du compte de résultat ne peut être comparé correctement d'un exercice à l'autre en raison de:

- La reprise de subvention de la Métropole sur cet exercice d'un montant de 157 940.74€ a été inscrite au débit du compte 741100.
- La provision au 31/12/2021 du risque d'une nouvelle reprise de subvention de la Métropole en 2022 sur le résultat 2021 pour un montant de 97 000€ a, elle aussi, été inscrite au débit du compte 741100.

Le compte 741100 est ainsi diminué « anormalement » de 254 940.74€ de son solde créditeur initial, expliquant une partie de la diminution de ce poste de 423 590.74€.

Annexes Associations 2022 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	678 540			678 540
Immobilisations corporelles	628 375	85 558	18 445	695 488
Immobilisations financières	62 785		5 010	57 775
TOTAL	**1 369 700**	**85 558**	**23 455**	**1 431 804**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	272 864	4 769		277 633
TOTAL I	272 864	4 769		277 633
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	173 307	30 760		204 067
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	181 441	62 246	16 168	227 519
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	354 748	93 005	16 168	431 586
TOTAL GENERAL (I+II)	**627 612**	**97 775**	**16 168**	**709 219**

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	300		300
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	317 807	317 807	
Charges constatées d'avance	128 863		
TOTAL	**446 970**	**317 807**	**300**

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	38 034
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	5 078
TOTAL	43 113

Annexes Associations 2022 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	305 704	300 000			605 704
Dont générosité du public					
Report à nouveau	1 496 000	374 353			1 870 353
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	674 353	-674 353			-310 842
Dont générosité du public					
Situation nette	**2 476 057**				**2 165 214**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**2 476 057**				**2 165 214**
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;

- les reports en fonds dédiés ;

- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;

- les transferts entre fonds dédiés ;

- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	**A l'ouverture**	**Reports**	**Utilisations : Montant global**	**Utilisations : Dont remboursements**	**Transferts**	**A la clôture : Montant global**	**A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices**
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	150 000	380 000	10 000			520 000	
TOTAL	**150 000**	**380 000**	**10 000**			**520 000**	

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	5 000			5 000
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	73 606		21 875	51 731
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	**78 606**		**21 875**	**56 731**
TOTAL GENERAL (I+II)	**78 606**		**21 875**	**56 731**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		380 000	31 875	
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	9 619	9 619		
Fournisseurs	507 711	507 711		
Dettes fiscales et sociales	371 915	371 915		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	97 000	97 000		
Produits constatés d'avance	197 288	197 288		
TOTAL	**1 183 534**	**1 183 534**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	210 044
Dettes fiscales et sociales	170 873
Autres dettes	97 000
TOTAL	**477 917**

Annexes Associations 2022 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	2 548
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	2 277
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Annexes Associations 2022 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 51 731.03 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 60-62 ans
- le taux de rotation du personnel : faible
- le taux d'actualisation retenu : 0,98%
- le taux moyen des charges sociales : 42,50%

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	25	
Non cadres	3	
TOTAL	**28**	**0**